
OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE JOURNALIER

Service des Travaux publics

POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN- CONCOURS TP-2024-002

DATE D’AFFICHAGE : 4 MARS 2024

La Municipalité de Val-des-Monts est présentement à la recherche de personnes candidates pour occuper la fonction Journalier, poste permanent à temps plein au service des Travaux publics.

LIEU DE TRAVAIL : Arrondissement Nord
HORAIRE : Du lundi au jeudi, de 6 h 45 à 16 h
vendredi, de 7 h à 12 h

TRAITEMENT :

- Classe II, selon la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN)
- Taux horaire entre 29,2641 \$ à 34,405 \$.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité du Contremaître, la personne titulaire du poste accomplit, seule ou en équipe, divers travaux routiniers ou semi-routiniers ayant trait à l'entretien, à la réfection et à la construction des infrastructures municipales.

EXIGENCES

1. Détenir un diplôme d'études secondaires ou toute autre combinaison de formations et d'expériences jugées équivalentes.
2. Détenir un permis de conduire de classe 1 ou 3 et une attestation récente de la SAAQ (moins de 2 mois) indiquant que le permis est valide pour la classe 1 ou 3.
3. Détenir une attestation ou une carte indiquant que la personne a suivi le cours de Santé et Sécurité générale et sur les chantiers de construction.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES :

1. Capacité à travailler seul ou en équipe.
2. Capacité à travailler dans une même position pour de longue période.
3. Démontrer un excellent service à la clientèle.
4. Fait preuve de flexibilité et polyvalence.

POUR POSTULER :

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur candidature, avant le **15 mars 2024**, par courriel à emploi@val-des-monts.net ou aux coordonnées suivantes :

Karianne Legault
Coordonnatrice en gestion des Ressources humaines
Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Téléphone : 819 457-6471, poste 2253
Télécopieur : 819 457-4141

NOTE 1 : Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue. Si après la fermeture du concours la Municipalité de Val-des-Monts n'a pas reçu de candidature répondant aux critères recherchés, elle se réserve le droit de poursuivre sa recherche de candidats sans réouverture du concours.

NOTE 2 : Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent avis, sans discrimination, et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter d'alourdir le texte.